



2-4-2010

## Première relaxe pour des militants antipublicité

Article Articles associés | Personnalités | Commentaires

Poursuivis pour avoir "barbouillé" des panneaux publicitaires, deux membres des "déboulonneurs", collectif antipublicité, ont, pour la première fois en 12 procès, été relaxés ce vendredi par le tribunal correctionnel de Paris.

Les "déboulonneurs" sont coutumiers des prétoires avec 12 procès en quatre ans. Mais ce vendredi, pour la première fois, ils échappent à la condamnation. Ce collectif "anti-pub" créé en 2005 et prônant la "désobéissance civile" face à la publicité envahissante remporte en effet une victoire.

Les deux membres de ce collectif, Yvan Gradis et Arthur Lutz, étaient poursuivis pour avoir écrit à la peinture rouge et noire "stop à la propagande" ou "trop de pub" sur cinq panneaux publicitaires des Champs Elysées le 26 janvier 2008. Mais la 13e chambre du tribunal correctionnel a estimé qu'en apposant leurs "messages", les militants n'ont pas commis de "dégradation", mais exercé leur "liberté d'expression". Ces barbouillages ne constituent donc pas une infraction.

Ils échappent ainsi respectivement aux 3.000 et 300 euros d'amende requis lors de l'audience du 19 mars. Six autres militants du collectif, qui n'étaient pas poursuivis au départ, s'étaient présentés au tribunal comme "comparants volontaires", mais le ministère public avait requis pour eux la relaxe.

A l'audience, l'avocat du collectif, William Bourdon, avait vilipendé les politiques qui depuis des années, ne tiennent pas "leurs promesses" et cèdent aux "lobbies de l'affichage".

TO



Le

1 -

au

dar

2 -

pré

atte

3 -

pré

Mo

4 -

inte

5 -

cor

Ato

6 -

à q

7 -

- la